

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 06/07/20

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 2 novembre 2020*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 2 novembre 2020 à 17h30, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Monsieur Olivier LE QUERE, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absents et excusés :

Madame Anne-Claire LEBELT ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POISSON.

Monsieur Alexandre MISSOFFE ayant donné pouvoir à Madame Nicole BARTHÉLEMY.

La séance est ouverte.

Madame le Maire salue l'assistance et annonce que deux pouvoirs ont été reçus, celui de d'Anne Claire LEBELT à Christophe POISSON et celui d'Alexandre MISSOFFE à Nicole BARTHÉLEMY.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2020 035

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire désigne Emmanuelle DAUVERGNE comme secrétaire de séance et Nathalie Badier comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 035.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 – Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 21 septembre 2020. 07 2020 036

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le procès-verbal à l'approbation de l'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 036.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 – Approbation du nouveau règlement intérieur du conseil du 7^{ème} 2020. 07 2020 37

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'actualiser des dispositions qui ont connu une évolution législative depuis 2014.

Elle indique que le règlement intérieur comporte notamment certains points en matière de vacances ou de cessation de fonctions du maire.

Elle précise qu'elle a souhaité y maintenir les dispositions qui permettent aux Conseils de proposer des vœux via les élus référents.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 037.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 – Convention entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'Union des Institutions Sociales du 7^e pour l'occupation permanente d'une salle de réunion en mairie. 07 2020 038

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire interroge Marguerite CHEVREUL qui indique que ces associations tiennent une réunion mensuelle qui leur permet une concertation optimale et une information mutuelle.

Madame le Maire précise que cette convention permet, comme chaque année, de donner un cadre juridique permanent à cette mise à disposition de salle.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 038.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote :

5 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lilian Vera Rolfe au 32, avenue Duquesne à Paris 7^e. 2020 DAC 490

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que l'hommage concerne Lilian Vera Rolfe, membre des services secrets britanniques, engagée dans la lutte contre le nazisme et active en France sous une fausse identité pour aider les réseaux de résistance du territoire français occupé.

Madame le Maire précise que son activité consistait à envoyer des messages radio du maquis à Londres ; elle rappelle que Lilian Vera Rolfe a été arrêtée par la police de Vichy, déportée au camp de concentration de Ravensbrück en 1944 puis enfin exécutée par les Allemands à l'âge de 30 ans le 5 février 1945.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2020 DAC 490.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

6 – Subventions (4.000 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 7^e arrondissement. 2020 DAC 718

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire énumère les trois associations bénéficiaires : l'association *Carré Rive Gauche* pour un montant de 1 000 euros, l'association *Culture et Bibliothèque pour Tous*, pour un montant de 1 000 euros et l'association *Intemporelles* pour un montant de 2 000 euros.

Un avis favorable est donné l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2020 DAC 718.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

7 – Collèges publics parisiens et lycées municipaux. Dotations de fonctionnement (156 424 euros), plan de prévention des inaptitudes (720 163 euros), subventions pour travaux (245 566 euros). 2020 DASC0 129.

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que cette subvention attribuée au collège Jules Romains pour un montant de 5 584 euros fait partie d'un plan de prévention des inaptitudes et précise que la subvention doit notamment servir à faciliter le travail des agents dans le cadre du nettoyage des locaux avec des matériels adaptés.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DASCO 129.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

8 – Subvention (60.472 euros) et avenant n°4 avec l'association Saint-Simon (7^e) pour le jardin d'enfants Les Lutins (7^e). 2020 DFPE 81

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération qui permet l'attribution d'une subvention pour le jardin d'enfants Les Lutins.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE informe l'assemblée que cet établissement a peu d'activité, le jardin étant rempli à 23 % de sa capacité. Elle observe qu'il y a moins d'enfants notamment depuis les problèmes Covid et rappelle qu'elle oriente donc les familles qui ont des besoins vers cet établissement.

Madame le Maire soumet la subvention au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DFPE 81.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

9 - Subvention (128 792 euros) avenant n°4 avec la Fondation Henriette Viollet – Aide aux mères de famille (7^e) pour la halte garderie 7^e. 2020 DFPE 115

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la subvention destinée à la « Fondation Henriette Viollet, Aide aux mères de famille », pour la halte-garderie située dans le 7^{ème} arrondissement.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE souligne combien le partenariat avec la Mairie est fructueux tant la halte - garderie s'efforce d'accueillir un maximum de familles en s'adaptant à leurs besoins.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DFPE 115.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

10 – Communication sur l'avancement de l'opération. Consultation des collectivités intéressées dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale – Participation du public par voie électronique. 2020 SG 35

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville de Paris veut fermer le Pont d'Iéna jusqu'à l'École Militaire pour en faire une zone piétonne, aménagement auquel elle est fermement opposée.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise, qu'au-delà du caractère juridique contestable du recours aux dispositions de la loi olympique pour porter un projet municipal, défendu par la majorité pendant la campagne municipale, l'aménagement va fortement modifier la perspective du Champ de Mars. Il précise que ce projet revient à morceler le Champ de Mars, sans prendre en compte la perspective protégée et classée allant de l'École militaire à la Tour Eiffel.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 SG 35.

Pour :

Contre : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

11 – Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil Régional d'Ile de France – Demande de subventions au titre de 2020. 2020 DVD 70

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que cette demande de subvention permettra de contribuer au financement des ilots de sécurité qui renforcent nettement la sécurité des piétons. Elle ajoute qu'en 2019, ces ilots ont été installés avenue Duquesne et Boulevard des Invalides.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2020 DVD 70.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

12 – Dalle Esplanade des Invalides (7^e). Avenant n°1 à contrat d'occupation du domaine avec le restaurant administratif du Ministère des Affaires Étrangères. 2020 DVD 77

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que le projet consiste à proroger l'occupation par la cantine du Quai d'Orsay en sous-sol de l'esplanade des Invalides.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2020 DVD 77.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

13 – Vœu relatif à la prise en charge par la Ville des frais relatifs aux illuminations de Noël. V 07 2020 040

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente un vœu concernant les illuminations de Noël. Ce vœu demande à ce que la Ville de Paris prenne l'intégralité du coût des illuminations à sa charge.

Madame Nicole BARTHELEMY rappelle que ces illuminations sont d'autant plus importantes qu'elles sécurisent un peu plus des rues plongées dans la pénombre depuis l'extinction des vitrines des magasins à cause du confinement.

Madame le Maire précise que l'éclairage contribue à la sécurité, au-delà de leur premier rôle de renforcement de l'attractivité des quartiers.

Madame le Maire soumet le vœu au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu N° V 07 2020 040.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

14 – Vœu relatif à la réouverture des petits commerces et librairies pendant le confinement. V 07 2020 041

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente un deuxième vœu portant sur l'ouverture des petits commerces. Elle considère que la Maire de Paris pourrait négocier avec le Préfet des réouvertures ciblées.

Madame le Maire rappelle qu'il y a des endroits qui sont moins impactés que d'autres et que des commerces peuvent, selon les besoins dans les arrondissements, être ouverts ; il y a des libraires qui se sont adaptés aux règles sanitaires par exemple, et ceux qui se sont adaptés pourraient provoquer une émulation vis à vis des autres.

Madame le Maire défend l'idée d'un moratoire qui devrait avoir lieu sur ce sujet. Elle cite pour exemple la nécessité d'achat de chaussures pour des enfants en bas âge.

Madame Nicole BARTHELEMY précise que c'est tout à fait possible de respecter les règles de deux personnes dans la boutique, avec désinfection systématique, masque, et troisième personne sur le trottoir.

Madame le Maire soumet le vœu au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu N° V 07 2020 041.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Madame le Maire tient à ce que le maximum d'événements soient maintenus répondre à la demande des habitants dans un climat morose.

Madame le Maire soutient le développement d'une plateforme numérique qui puisse permettre par le commerce électronique de maintenir l'activité des commerçants et un lien social entre les Parisiens.

Madame le Maire soutient que le véritable sujet est au niveau du dépistage. Le dépistage massif n'est pas suivi d'un traçage des gens à isoler, ce qui est problématique. Elle rappelle qu'elle est à l'initiative, depuis le 28 octobre, de l'installation d'un centre de dépistage pour la réalisation de test antigénique dans la cour de la Mairie. Elle précise que les barnums de dépistage sont ouverts en continue de 10h à 16h, du lundi au vendredi.

Madame le Maire défend la possibilité pour les associations sportives de présenter quelques activités. D'après la préfecture de police, les clubs de sport privés sont fermés. Mais si c'est un équipement polyvalent ou municipal qui propose à des gens de venir faire leurs activités sportives, l'ouverture est possible.

Madame le Maire lève la séance.

La Secrétaire de Séance

Le Maire du 7^e arrondissement

Emmanuelle DAUVERGNE

Rachida DATI

